DEPARTEMENT DE L'AIN REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-55

Extrait du registre des délibérations
Séance du 28 septembre 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 14
Nombre de Membres Votants : 14

Date de la Convocation : 24 septembre 2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Sandra PENIN, Mme Laurie PASCAL, Mme Annick FALCAND, Mme Laurence DAUJAT, Mme Isabelle PAGNEUX, M. Lionel SCIARRINO, Mme Katia GARBAZ, M. Cédric VELON, M. Cyril GILBERT, Mme Aurélie ROY, M. Brice JANODY, M. Christophe TRIPOZ

Excusés : M. Vincent GUICHARDAN

Secrétaire de séance : M. Cyril GILBERT

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

La commune de Malafretaz souhaite procéder au remplacement du système de chauffage de plusieurs bâtiments communaux : Salle de restauration, école maternelle, école primaire.

La salle de restauration est actuellement équipée de deux chaudières gaz avec un groupe pompe chaleur CIAT, installées depuis 22 ans, devenues vétustes qui occasionnent de nombreux dysfonctionnements.

L'école maternelle et l'école primaire sont équipées d'un système de chauffage Gaz, présentant une consommation énergétique importante.

Afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, de réduire les dépenses de fonctionnement de la commune et de diminuer son impact environnemental, la commune souhaite remplacer ces installations par des pompes à chaleur air/air.

Cette opération doit permettre :

- d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux ;
- de réduire les consommations d'énergie ;
- de diminuer les dépenses énergétiques supportées par la commune ;
- d'améliorer le confort des enfants de la salle de restauration, l'école maternelle et l'école élémentaire ;
- de remplacer une installation vieillissante et énergivore pour la salle de restauration ;
- de contribuer aux objectifs de transition énergétique.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide

DEPARTEMENT DE L'AIN REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-55

financière auprès de différents financeurs.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

	Montant HT	Taux
Fonds propres	33 315,94 €	33,35 %
Sous-Total Autofinancement	**33 315,94 €**	**33,35 %**
Département de L'Ain	19 983,76 €	20,00 %
ETAT au titre de la DETR	19 983,76 €	20,00 %
Grand Bourg Agglomération PET2	16 635,34 €	16,65 %
EDF	10 000,00 €	10,00 %
Sous-Total Subventions publiques	**66 602,86 €**	**66,65 %**
TOTAL DU PROJET	**99 918 €**	**100 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de remplacement d'un système de chauffage des bâtiments communaux tel qu'il est présenté ci-dessus ;

ADOPTE les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Cyril Gilbert

Le Maire,
Gary LEROUX